

Image not found or type unknown



abus de la caisse de retraite de la sécurité sociale

Par **vanille66**, le **21/12/2023 à 16:13**

la caisse de retraite peut-elle faire une demande de retraite en se substituant à moi sous prétexte que je perçois le rsa?

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2023 à 16:22**

BONJOUR ! (Vous avez accepté les CGU du site)...

Vous n'avez pas précisé votre âge et le nombre de trimestres validés/cotisés.

Par **vanille66**, le **21/12/2023 à 16:38**

je vous remercie, et j'ai 63 ans, je n'ai validé que 56 trimestres à mon actif . En faite, j'ai reçu un courrier de la Caf me réclamant une demande de copie de ma retraite et de ma demande d'aspa alors que je n'ai pas effectué ces demandes .je leur ai précisé que je ne suis pas à l'origine de ces demandes et qu'il devait enquêter afin de déterminer la provenance .Pour le moment, je n'ai pas eu de retour car la caf m'a répondu que la question serait orienter vers un gestionnaire expert . je préfère donc me prémunir .

Par **youris**, le **21/12/2023 à 17:08**

bonjour,

le RSA est un complément de revenus, si vos droits à la retraite sont ouverts, vous devez faire votre demande de retraite éventuellement complétée par l'ASPA.

voir ce lien :

[retraite et rsa](#)

salutations

Par **vanille66**, le **21/12/2023** à **17:14**

Je suis demandeur d'emploi et percevant le rsa ,je n'ai pas l'intention de faire une demande de retraite dans l'immédiat car mes revenus seront diminués et je ne peux prétendre à l'aspa avant l'âge de 65 ans .c'est dans ce contexte que je vous pose la question qui est de savoir si la caisse de retraite a le droit d'établir une demande à mon nom ?

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2023** à **17:36**

Si vous n'avez pas l'âge requis, c'est vrai qu'il est préférable de trouver un travail pour améliorer vos futures prestations.